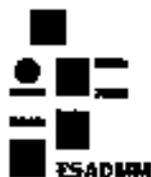


ESADMM CA 06/03/2020

Délibération n°DELIB_02_ADM_20_03_06_RAP_ACTIVITE_2019



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART & DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

184 AVENUE DE LUMINY
13288 MARSEILLE CEDEX 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE – MÉDITERRANÉE**
Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

Conseil d'Administration

Séance du 6 MARS 2020

Approbation du rapport d'activité 2019

Délibération n°DELIB_02_ADM_20_03_06_RAP_ACTIVITE_2019

L'an deux mille vingt, le 6 mars,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 21 février 2020.

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- les Statuts de l'Etablissement,

CONSIDÉRANT

- l'annulation de la séance du 21 février 2020 pour absence de quorum.

ESADMM CA 21/02/2020
Délibération n° DELIB_02_ADM_RAP_ACTIVITE 2019

La Présidente,

EXPOSE

Le rapport d'activité de l'Ecole pour l'année de 2019 a été établi avec la contribution de l'ensemble des services.

Ce bilan synthétique des actions menées par l'Ecole, dans le cadre des orientations qu'elle a choisies, est un instrument d'information privilégié pour les personnes extérieures intéressées par notre établissement ainsi que pour l'ensemble des élus et des agents de notre structure.

Ce document est une synthèse des nombreux projets qui ont été réalisés tout au long de l'année 2019 ou qui sont encore en cours de réalisation. Les éléments détaillés de l'activité des services sont à disposition des membres du Conseil d'Administration.

C'est le contenu de ce rapport synthétique annexé à la présente délibération que je soumetts à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

ESADMM CA 21/02/2020
Délibération n° DELIB_02_ADM RAP ACTIVITE 2019

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le contenu du rapport d'activité ci-annexé.

Nombre de membres en exercice	18
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	14
Votes pour	11
Votes contre	0
Abstentions	3

La présente délibération mise aux voix est :

- ~~Adoptée~~
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 6 mars 2020.

La Présidente
Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Transmise au représentant de l'Etat le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20200306-02_ESADMM_RA-DE
Reçu le 09/03/2020

